

**Acte N° 2018-56**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 juillet 2018  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les statuts du Service commun de la formation continue, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 juin 2014, et notamment l'article 3 ;
- Vu** la délibération 2014-56 portant avis sur la nomination de M. Hervé ROZIER en qualité de directeur du SCFC, pour une durée de 4 ans, à compter du 10 juillet 2014,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Information sur la direction du Service commun de la formation continue**

Les membres du Conseil d'administration sont informés que le service commun de formation continue sera dirigé par Hervé ROZIER, en qualité d'administrateur provisoire, pour la période du 11 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

Fait à Lyon, le 16 juillet 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.